



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON
03 81 81 45 71
mairie@montfaucon25.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 29 avril 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, mardi 29 avril 2025 à 19h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2025
- II - Echanges sur la situation de l'accueil des migrants-réfugiés accueillis dont perspectives de créer une association « Montfaucon Solidaire ».
- III- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Convention administrative avec Département / STA pour entretien accotement de 2 RD
- IV - AFFAIRES D'URBANISME – BATIMENTS – TRAVAUX
 - 1. Projet salle d'accueil-périscolaire : point d'étape dont évaluation du projet phase PRO.
 - 2. Echanges sur une programmation d'investissements 2025
- V - AFFAIRE SCOLAIRE - PERI et EXTRASCOLAIRE
 - 1. Tarifs périscolaires du mercredi matin à compter de la rentrée de septembre 2025
- VI - AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
 - 1. Renaturation – végétalisation de la cour d'école : point sur le dossier
- VII – AFFAIRE DE PATRIMOINE
 - 1. Mission à confier à P.GERARD-BENDELE, architecte du Patrimoine pour le Château Médiéval.
- VIII - AFFAIRE D'INTECOMMUNLITE
 - 1. Versement taxe d'aménagement

RAPPORTS D'INFORMATION

- I. Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
 - ✓ En urbanisme – droits des sols.
 - ✓ Etat des renoncements au Droit de Préemption Urbain.
 - ✓ Générales

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : mardi 27 mai 2025

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Vincent GIRARD, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Christine MOLLIER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Cyril DELITOT a donné procuration à Vincent GIRARD

Laurent JEUNET

Eric MERAT

Catherine PARDONNET a donné procuration à Laurent JEUNET

Corinne PETER a donné procuration à Cyril DELITOT

Géraldine VALLOT VUITTON a donné procuration à Gaëlle AUFFRET

Absents : Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUX

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Frédéric VERMOT, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté, sont ajoutées, en rapports décisionnels :

➤ V – Affaires financières :

✓ information sur la contribution DILICO

✓ situation des réservations de concessions au cimetière

➤ VII – Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : ludothèque La Toupie

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 avril 2025

Sans modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUR L'ACCUEIL DES JEUNES MIGRANTS

Le Maire rappelle la situation des 5 jeunes migrants toujours présents à la Malate, et leurs conditions de logement à la salle Louis Lumière de la Malate. Cette dernière étant très humide.

Les bénévoles, les membres de l'association « MONTFAUCON SOLIDARITES » enregistrée en préfecture le 3 avril et parution au JO le 15 avril, et la commune doivent s'en préoccuper et travailler ensemble.

Pour information du conseil municipal.

RAPPORTS DECISIONNELS – RAPPORTS DEBATS

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ **Convention administrative avec le Département / STA pour l'entretien de l'accotement de 2 RD.** Le Maire rappelle les compétences de chaque collectivité dans l'entretien des voiries départementales :

➤ Hors agglomération l'ensemble de la voirie (chaussée, trottoirs et accotements) est de compétence de gestion département

➤ En agglomération, la gestion de la chaussée est compétence département, trottoirs et accotements agglomération/commune.

L'entretien de 2 tronçons n'est pas cohérent.

Après rencontre avec le STA / Département, le Maire propose une convention par laquelle :

➤ La Commune entretiendra les accotements du tronçon RD 143, allée des Braves et plus.

➤ Le Département entretiendra les accotements du tronçon RD464, Fours à Chaux.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Contribution DILICO.** La DGFIP vient de communiquer le montant exact de cette contribution qui s'élève à 7 028 € (au lieu de 7 594 €) qu'il aura lieu de reverser au budget de l'Etat. 90% de cette somme sera reversée à la commune, par tiers sur les années 2026 – 2027 – 2028.

Pour information du conseil municipal.

◇ **Cimetière communal extension : situation des réservations.** Le Maire fait le point de la situation :

- COLOMBARIUM : reste 1 case libre
- CAVURNES : reste 19 cases libres
- CAVEAUX 2/3 Places : reste 9 caveaux libres
- CAVEAUX 4 Places : reste 0 caveau libre

Compte tenu de la situation et des demandes en cours, il propose :

- D'envisager l'engagement d'une nouvelle tranche d'extension, avec GBM (sans doute au prochain mandat)
- De recenser, avec Anne-Marie POTY et Marie-Louise LAITHIER, Conseillères municipales, les tombes abandonnées afin d'engager la procédure de reprises de concessions.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES D'URBANISME - DE BATIMENTS – DE TRAVAUX

◇ **Projet salle d'accueil-bâtiment périscolaire.** Le Maire, Hervé TOURNOUX et Vincent GIRARD, Adjoints font le point sur ce dossier. Le DCE, Dossier de Consultation d'Entreprises, sera remis très prochainement.

A ce jour, au niveau phase PRO, les travaux (maitrisés) s'élèvent à 3 348 119.85 € HT (maîtrise d'œuvre et études comprises).

Le montant des subventions envisagées est estimé de l'ordre de 70 à 73%.

Compte tenu du montant de l'opération et des subventions envisagées, à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer la phase de consultation d'entreprises.

◇ **Echanges sur programmation d'investissements 2025.** Après avoir rappelé les montants inscrits au BP 2025, dépenses d'investissement, le Maire expose la nécessité, pour éviter toute dérive, de lister les opérations à engager. Hormis les travaux salle d'accueil – bâtiment périscolaire qui feront l'objet d'un DM globale, sont retenus :

- Déplacement de 4 cases matériaux des services techniques
- Préparation d'une plateforme base de vie chantier salle d'accueil-périscolaire (compter 24 mois d'occupation).
- Travaux conventionnels de voirie, rue du Château.
- 1^{er} travaux de sécurité au Château dont 80 ml de ganivelles à poser lors de la semaine de chantier.

Adopté à l'unanimité, sachant que cette liste pourra être complétée (cf renaturation école, lavoir...).

AFFAIRE SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

◇ **Tarifs périscolaires du mercredi matin à compter de la rentrée de septembre 2025.** Comme décidé au conseil municipal du 3 avril dernier, la municipalité du 7 avril a retenu la grille des tarifs périscolaires du mercredi matin.

Elle s'écrit ainsi :

	QF1		QF2		QF3		QF4		QF5	
	<	880 €	881 €	1 100 €	1 101 €	1 260 €	1 261€	1 430 €	>	1 431€
	Forfait / mercredi	ANNUEL								
1 ^{er} enfant	3,90 €	140,00 €	5,55 €	200,00 €	6,40 €	230,00 €	7,20 €	260,00 €	7,50 €	270,00 €
2 ^{ème} enfant	3,35 €	120,00 €	4,15 €	150,00 €	5,80 €	210,00 €	6,95 €	250,00 €	7,20 €	260,00 €
3 ^{ème} enfant	2,80 €	100,00 €	3,60 €	130,00 €	5,00 €	180,00 €	5,85 €	210,00 €	6,25 €	225,00 €

Modalités d'inscription :

- A l'année, à raison de 3h par séance
- Facturation mensuelle

Après débat, le conseil municipal unanime retient ces tarifs à compter de septembre 2025.

◇ **Ludothèque La Toupie : proposition d'évolution du contrat.** Compte tenu de l'évolution du reste à charge communale, Corinne PETER, Adjointe et Anne-Marie POTY, Conseillère municipale ont rencontré Familles Rurales, gestionnaire de la Toupie.

Proposition communale :

- Janvier à juillet 2025 : maintien du fonctionnement actuel (2 passages / mois)
- Septembre à décembre 2025 : un passage / mois le mercredi matin

Le conseil municipal est dans l'attente de l'évolution du coût par Familles Rurales.

AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

◇ **Etude pour Renaturation – Végétalisation de la cour d'école – Square des nounous – Accès PMR à l'école : point d'étape.** Vincent GIRARD, Adjoint fait part du montant des travaux à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif. Il se décompose ainsi :

- | | |
|--|--------------------------|
| ➤ Restauration-évolution square des nounous dont liaison école | : 122 400,70 € HT |
| ➤ Cour d'école et accès dont PMR | : <u>250 580,00 € HT</u> |
| soit un total de travaux niveau APD : | 372 980,70 € HT |
| ➤ Maîtrise d'œuvre | : 42 322,50 € HT |

Les demandes de subvention ont été sollicitées.

Après débat, le conseil municipal unanime approuve l'APD présenté et sollicite l'engagement de la phase DCE, sachant que les travaux ne débuteront qu'après attribution des subventions.

AFFAIRE DE PATRIMOINE

◇ **Mission à confier à P. GÉRARD-BENDÉLÉ, architecte du Patrimoine pour le Château Médiéval.** Lors de la réunion tenue avec la DRAC, la Conservation des Monuments Historiques (CMH) a rappelé la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Pierre GÉRARD-BENDÉLÉ, pour dépôt du permis de construire et suivi de chantier. Une première rencontre doit définir le contenu de la mission et son évaluation. **Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE

◇ **Versement taxe d'aménagement.** Après avoir rappelé le principe de versement et dans l'attente de la décision du tribunal administratif, saisi en appel par GBM, **le Maire informe le conseil municipal :**

- **que GBM va procéder au versement de 28 094.76 € (TA de 2021 et 2022)**
- **de la nécessité de provisionner 7 106 € en fonction de la décision du TA**

RAPPORTS D'INFORMATION

I – COMPTE RENDU SUR DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS (articles L.2122.21 et L.2122.22)

I – 1 / A – EN MATIERE DE DROITS DES SOLS

Hervé TOURNOUX, Adjoint, présente :

Déclarations préalables délivrées et permis de construire accordé : néant

Déclarations d'intention d'aliéner : deux appartements dans copropriété, sur terrain de 1 646 m², en zone UBe, rue de la Comtesse Henriette

I – 1 / B – GENERALES :

2 concessions :

- n°243/2025 au cimetière – durée 30 ans – montant 1 320 €
- n°244/2025 au cimetière – durée 30 ans – montant 2 500 €

AGENDA : Prochain conseil municipal envisagé le **mardi 27 mai 2025**

MANIFESTATIONS :

A 21h, le Président lève la séance.

Frédéric VERMOT
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Président de séance